



2026	7
DELEGATION DE FONCTION Officier d'Etat civil 30/05/2026 Monsieur Sylvain BERRIOS	

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

DGA Sécurité & Citoyenneté

Réception Préfecture

094-219400686-2026 <sup>0526</sup>  
ARR 26P <sup>0711</sup> ETC7

Date transmission : 26 MAI 2026

Date réception : 26 MAI 2026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'empêchement du Maire et des Maires-Adjoints de célébrer le mariage de [REDACTED] et [REDACTED]

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Sylvain, Claude BERRIOS, Conseiller Municipal, Maire Honoraire est délégué dans les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, pour célébrer le mariage de [REDACTED] [REDACTED] prévu le samedi 30 mai 2026 à 14h00.

**ARTICLE FINAL :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site de la Ville, et copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur Sylvain, Claude BERRIOS, Conseiller Municipal, Maire Honoraire.
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire



Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,

Le 26 MAI 2026

Le Maire,



Pierre-Michel DELECROIX

26 MAI 2026

Date de publication .....

Service : DGS

Domaine : Délégation de fonction

Hôtel de Ville Nomenclature : 5.4

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

Toute correspondance doit être adressée à

Page 1

0305 IAM 03

0305 IAM 03

0305 IAM 03



0305 IAM 03